



# Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs



VOL. XXXV

VENDREDI, 5 JUIN 1903

No. 23

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547

Boîte de Poste - - - 917

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue!- \$2.00

Canada et Etats-Unis - 1.50

Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

### LE BILL LONGHEED

M. James Davidson, Président de la Thos. Davidson Manufacturing Co., Ltd, vient de partir pour Ottawa en sa qualité de délégué du Conseil du Board of Trade de Montréal pour y appuyer le bill du Sénateur Longheed qui a pour but de mettre fin aux agissements des meneurs étrangers en Canada. Cette loi paraît de plus en plus nécessaire, car d'après les journaux de ce matin nous voyons que M. Rezin Orr, trésorier de l'Association Internationale des Employés de Tramways d'Amérique vient de lancer une lettre manifeste dans laquelle il prédit qu'il y aura de nouveaux troubles à Montréal, tant que la Compagnie des Petits Chars n'en sera pas venue à une entente avec l'Internationale.

Les meneurs du genre du Trésorier de l'Association Internationale des Employés de Tramways ont plus en vue l'intérêt de la caisse de l'Internationale que celui des ouvriers qu'ils prétendent servir et c'est éviter des occasions de luttes entre le capital et le travail et de misères aux travailleurs que de tenir à distance les fauteurs de désordre de l'acabit de M. Rezin Orr.

### POUR LA PROTECTION

Le discours de l'Hon. M. Chamberlain à Birmingham fait toujours couler des flots d'encre et de paroles en Angleterre comme au dehors.

En Angleterre même il y a un fort courant contre l'idée d'une préférence commerciale à accorder aux colonies qui augmenterait le coût de la vie de l'ouvrier et par conséquent le prix de la main-d'œuvre. Les libres-échangistes de l'école de Cobden jettent les hauts cris et ne veulent pas qu'on sacrifie la doctrine qui leur est chère même pour donner à l'Empire la cohésion qui lui manque. A la tête du parti qui s'inscrit contre un tarif protecteur se met Sir Michael Hicks-Beach, l'ancien chancelier de l'Echiquier qui avait imposé les droits sur les grains et la farine à la suite de la guerre du Transvaal.

L'Allemagne craint au contraire que les idées émises par M. Chamberlain et qu'on dit être partagées par le Premier-Ministre, M. Balfour, ne fassent leur chemin et c'est un peu pour ne pas fournir un nouvel argument aux partisans d'une entente commerciale entre la Grande-Bretagne et ses Colonies, que le gouvernement Allemand n'a pas usé de nouvelles représailles envers le Canada lorsqu'il a imposé une surtaxe à l'entrée des produits allemands.

Un effet qu'on devait prévoir du discours de M. Chamberlain, est que la réunion des membres de la Commission qui devait avoir lieu après la session pour étudier les bases d'un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis est renvoyé aux calendes grecques. Il n'y aurait, en effet, aucune entente possible entre les deux pays. Le Canada ne peut accorder en même temps des faveurs de tarif aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne et ses colonies; puisque la Grande-Bretagne, au cas où elle nous accorderait une préférence, s'en tiendrait aux conditions émises lors de la conférence de Londres et qui, comme on le sait déjà, veulent l'augmentation du tarif pour les articles de provenance autre que de la Grande-Bretagne.

M. Chamberlain vient d'exposer à la Chambre des Communes avec plus d'emphasis peut-être encore qu'il ne l'avait fait à Birmingham ses vues sur la protection et se déclare prêt à démontrer aux ouvriers eux-mêmes la nécessité d'imposer des droits sur les produits de l'alimentation pour sauver les industries, c'est-à-dire le travail, le pain de l'ouvrier.

Nous avons l'espoir que ces paroles ont été comprises par ceux qui, au Canada, tiennent en mains les rênes du gouvernement et qu'ils méditeront ces paroles d'un homme qui sait où il tend et où il va. Ils auront besoin de s'en souvenir quand ils écouteront les doléances de nos manufacturiers dont les délégations auprès eux se succèdent sans résultat pour l'avenir de nos industries.

Il faut à nos industries un tarif qui protège le travail, le pain de nos ouvriers et empêche la ruine des capitaux placés dans les entreprises manufacturières.